

Brexit : davantage de rebondissements que dans une série politique !

MAR
2019



Vieille démocratie sans réelle constitution, le système politique britannique s'est construit sur le refus de l'excès de pouvoir exécutif. Il n'y a qu'à voir les difficultés de Theresa May à faire valider son accord ! L'absence de règles bien définies et une longue histoire politique permettent bien des rebondissements, et le speaker de la Chambre, John Bercow, a ainsi exhumé un principe de 1604, inutilisé depuis les années 20, pour prendre à revers le gouvernement en refusant l'organisation d'un nouveau vote sur l'accord de sortie actuel au motif que le parlement ne peut voter deux fois sur un texte identique dans la même session.

Alors que la date limite du 29 mars approche et que le Royaume-Uni s'expose à une sortie sans accord si rien n'est fait, les trois votes de la semaine dernière semblaient offrir un peu de clarté. Mardi 12, le parlement a rejeté l'accord de retrait négocié avec l'Union européenne. Mercredi 13, le parlement britannique a voté pour exprimer son rejet d'une sortie sans accord, quelles que soient les circonstances. Jeudi 14, il a approuvé une motion du gouvernement précisant que le gouvernement britannique demanderait que la sortie soit reportée au 30 juin si l'accord de retrait qui devait être soumis au vote du parlement le 20 mars était accepté. Si cet accord était à nouveau refusé, le gouvernement demanderait un report plus lointain. Un tel report doit être approuvé par les pays membres de l'UE à l'unanimité. En cas de refus de ces derniers, la sortie se ferait sans accord au 29 mars, sauf si le Royaume-Uni décide de sortir unilatéralement de la procédure liée à l'article 50 du traité constitutionnel. La Cour de Justice de l'Union européenne a statué qu'il en avait le droit mais Theresa May a pour l'instant déclaré ne pas envisager cette voie.

Les services juridiques du gouvernement étudient une éventuelle réponse juridique pour permettre un dernier vote, mais Theresa May va probablement devoir demander au sommet européen de la fin de semaine de repousser la date limite du 29 mars de plusieurs mois – entre 9 et 12 selon certaines sources gouvernementales. L'Union européenne ne veut pas forcer le Royaume-Uni à sortir sans accord, et donnera sans doute son accord mais elle réclamera un changement d'approche par le Royaume-Uni.

Dans ce cas-là, le champ des possibles est vaste : prise de contrôle par le parlement des négociations, nouveau référendum, renégociation qui se ferait sur d'autres bases que les lignes rouges évoquées par le premier ministre britannique... Theresa May semblait parier que la perspective d'un nouveau délai, avec le risque que le Brexit ne se fasse finalement pas, allait pousser les Brexiters à finalement soutenir l'accord actuel. Stratégie qui peut toujours fonctionner si un vote a finalement lieu.

Si l'incertitude politique reste importante, l'incertitude économique nous semble moindre. Les modalités du Brexit auront clairement des conséquences pour la croissance potentielle du Royaume-Uni, mais ne sont pas de nature à provoquer un arrêt brutal de l'activité. Seul un no-deal Brexit aurait un impact vraiment négatif sur la croissance à court terme en Europe, de nature à perturber les marchés financiers et ce scénario reste peu probable à nos yeux.



Julien-Pierre Nouen, CFA

Directeur des études économiques et de la gestion diversifiée



Matthieu Grouès

Directeur des gestions institutionnelles

Responsable de la stratégie et de l'allocation d'actifs

Notes

Source photo : Shutterstock

Information

L'opinion exprimée ci-dessus est datée du mois de mars 2019 et est susceptible de changer. Données les plus récentes à la date de publication.

Ce document n'a pas de valeur pré-contractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information. Les analyses et/ou descriptions contenues dans ce document ne sauraient être interprétées comme des conseils ou recommandations de la part de Lazard Frères Gestion SAS. Ce document ne constitue ni une recommandation d'achat ou de vente, ni une incitation à l'investissement. Ce document est la propriété intellectuelle de Lazard Frères Gestion SAS.

LAZARD FRERES GESTION – S.A.S au capital de 14.487.500€ - 352 213 599 RCS Paris

25, RUE DE COURCELLES - 75008 PARIS

**SUIVEZ
& PARTAGEZ**
l'actualité de Lazard Frères Gestion



Site Internet
www.lazardfreresgestion.fr



Blog
www.lazardfreresgestion-tribune.com



Twitter
[@LazardGestion](https://twitter.com/LazardGestion)



LinkedIn
Lazard Frères Gestion